



Communiqué

Le 22 février 2021,

Rémunération du Certificat Coopératif d'Investissement

Conformément à la recommandation de la Banque Centrale Européenne du 15 décembre 2020, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Mutuel Nord de France réuni ce lundi 22 février 2021 a décidé de proposer à l'Assemblée générale de la Caisse régionale se tenant le 14 avril 2021, le versement d'une rémunération de 1,05€ par Certificat Coopératif d'Investissement.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole Mutuel Nord de France a clôturé à 21,35€ au 31 décembre 2020. La rémunération proposée offre ainsi un rendement de 4,9 % par rapport au dernier cours de l'année.

* * *